

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue mardi le **8 avril 2014**, à 19 h 30, à la salle Desjardins située au 6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Sont présents les conseillers : Robert Bélisle, Douglas Beard, Simon Lauzière, Christian Girardin, Maxime Proulx et Jean-François De Plaen.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse Thérèse Francoeur.

Est également présente Nancy Lussier, directrice générale / secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2014-04-084

Il est proposé par le conseiller ROBERT BELISLE
Appuyé par le conseiller JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il apparaît ci-dessous.

ORDRE DU JOUR
MARDI LE 8 AVRIL 2014, 19 H 30

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 MARS 2014**
4. **CORRESPONDANCE**
5. **TRÉSORERIE**
 - 5.1 Présentation et adoption des comptes et des revenus pour le mois de mars 2014
 - 5.2 AQU : formation «L'organisation municipale et son comité consultatif d'urbanisme : rôles complémentaires»
 - 5.3 ADMQ : congrès annuel
 - 5.4 ACSIQ : congrès annuel
 - 5.5 Viactive, FADOQ – Âge d'Or : demande de subvention
6. **RÈGLEMENTS**
 - 6.1 Avis de motion pour l'adoption du règlement N° 593 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils
 - 6.2 Avis de motion pour l'adoption du règlement N° 592 concernant la garde des animaux
 - 6.3 Avis de motion pour l'adoption du règlement N° 575-1 modifiant le règlement N° 575 relatif aux services du réseau d'égouts
7. **DOSSIERS EN COURS**
 - 7.1 Vente pour taxes
 - 7.2 Sécurité incendie : optimisation des communications
 - 7.3 Fauchage des bords de routes
 - 7.4 Abat-poussière : octroi contrat
 - 7.5 Nivelage des chemins : octroi contrat
8. **AFFAIRES NOUVELLES**
 - 8.1 Destruction des dossiers semi-actifs échus en 2014
 - 8.2 Ouverture du bureau municipal
 - 8.3 Indexation des droits exigibles : célébration mariage civil ou union civile
 - 8.4 Formation premiers répondants
 - 8.5 Formation extincteurs
 - 8.6 MTQ : reddition de comptes 2013 relative au programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
 - 8.7 Signalisation dans les domaines
 - 8.8 Installations septiques non conformes (Q-2, r.22)
 - 8.9 Entretien paysager
 - 8.10 Frais d'électricité et d'utilisation des bâtiments au terrain de balle
 - 8.11 Demandes exploitants carrières-sablières : période déclaration
 - 8.12 FQM : demande signature d'une entente de partenariat fiscal
9. **DIVERS**
 - 9.1 Jeudis en chansons 2014
10. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 10.1 Rapport des dépenses autorisées par les fonctionnaires
 - 10.2 Résultats consultation presbytère
11. **RAPPORTS DES ÉLUS**
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
13. **CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 MARS 2014

2014-04-085

Il est proposé par le conseiller CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyé par le conseiller SIMON LAUZIERE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal du 3 mars 2014 soit approuvé tel qu'il a été rédigé.

Adoptée.

4. CORRESPONDANCE

La directrice générale / secrétaire-trésorière présente la correspondance du mois. Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers.

5. TRÉSORERIE

5.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS POUR LE MOIS DE MARS 2014

2014-04-086

Il est proposé par le conseiller MAXIME PROULX
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport détaillé des revenus et des dépenses pour le mois de mars 2014, soumis par la directrice générale / secrétaire-trésorière, et que cette dernière soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

<u>Revenus</u>	<u>320 735,91 \$</u>
Taxes	275 202,59 \$
Protection incendie	5 216,82 \$
Permis et dérogation	370,00 \$
TPS	25 208,09 \$
Imposition carrières-sablières	11 155,56 \$
Entente préventionniste – St-Lucien	1 445,91 \$
Autres revenus	2 136,94 \$
<u>Dépenses</u>	<u>256 248,62 \$</u>
Rémunération des élus	10 466,47 \$
Rémunération régulière	18 351,91 \$
Rémunération incendie	5 722,02 \$
Factures déjà payées	9 998,18 \$
Factures à payer	211 710,04 \$

Adoptée.

5.2 AQU : FORMATION « L'ORGANISATION MUNICIPALE ET SON COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME : RÔLES COMPLÉMENTAIRES »

2014-04-087

Il est proposé par le conseiller MAXIME PROULX
Appuyé par le conseiller CHRISTIAN GIRARDIN

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le conseiller Jean-François De Plaen à participer à la formation «L'organisation municipale et son comité consultatif d'urbanisme : rôles complémentaires» offerte par l'Association québécoise d'urbanisme à Champlain le 14 juin 2014 au coût de 220 \$, plus les taxes applicables.

QUE les frais de déplacement lui soient remboursés au tarif en vigueur.

Adoptée.

5.3 ADMQ : CONGRÈS ANNUEL

2014-04-088

Il est proposé par le conseiller JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Appuyé par le conseiller SIMON LAUZIERE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale / secrétaire-trésorière à participer au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec les 11, 12 et 13 juin 2014 à Québec.

QUE la Municipalité paie l'inscription ainsi que les frais de déplacement, d'hébergement et de repas aux tarifs en vigueur.

Adoptée.

5.4 ACSIQ : CONGRÈS ANNUEL

2014-04-089 Il est proposé par le conseiller SIMON LAUZIERE
Appuyé par le conseiller MAXIME PROULX

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur du Service incendie à participer au congrès de l'Association des Chefs en sécurité incendie du Québec du 17 au 20 mai 2014 à Montréal.

QUE la Municipalité paie l'inscription ainsi que les frais de déplacement, d'hébergement et de repas aux tarifs en vigueur.

Adoptée.

5.5 VIACTIVE, FADOQ – ÂGE D'OR : DEMANDE DE SUBVENTION

2014-04-090 Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par le conseiller CHRISTIAN GIRARDIN

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de verser une aide financière au montant de 80 \$ à la Fadoq - Viactive de Saint-Félix pour l'activité «Zumba Gold» qui aura lieu le lundi 5 mai 2014.

QUE l'aide financière soit versée suite à la réception d'un rapport d'activité et de pièces justificatives prouvant la réalisation de l'activité en question.

Adoptée.

6. RÈGLEMENTS

6.1 AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 593 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS

Un avis de motion est donné par le conseiller JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement intitulé «*Règlement N° 593 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils*» sera présenté pour adoption.

Ledit règlement vise à autoriser la circulation des camions et des véhicules-outils sur certains chemins municipaux.

6.2 AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 592 CONCERNANT LA GARDE DES ANIMAUX

Un avis de motion est donné par le conseiller DOUGLAS BEARD qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement intitulé «*Règlement N° 592 concernant la garde des animaux*» sera présenté pour adoption.

Ledit règlement vise à préciser les obligations d'un propriétaire d'animaux de ferme ou de compagnie en ce qui a trait aux lieux et conditions où sont gardés ces animaux.

6.3 AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 575-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 575 RELATIF AUX SERVICES DU RÉSEAU D'ÉGOUTS

Un avis de motion est donné par le conseiller CHRISTIAN GIRARDIN qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement intitulé «*Règlement N° 575-1 modifiant le règlement N° 575 relatif aux services du réseau d'égouts*» sera présenté pour adoption.

Ledit règlement vise à modifier les frais de raccordement au réseau d'égouts.

7. DOSSIERS EN COURS

7.1 VENTE POUR TAXES

2014-04-091

Il est proposé par le conseiller MAXIME PROULX
Appuyé par le conseiller CHRISTIAN GIRARDIN

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de mandater la mairesse ou le conseiller Jean-François De Plaen, en cas d'incapacité d'agir de la mairesse, pour assister à la vente des immeubles pour le non-paiement de taxes qui aura lieu à la salle du conseil de la MRC de Drummond le 12 juin prochain.

QUE la mairesse ou le conseiller suppléant, si le besoin se présente, soit autorisé à enchérir sur les immeubles qui seront mis en vente sur notre territoire jusqu'à un montant total maximal de 1 \$ s'il n'y a pas d'autres personnes intéressées. Par contre, s'il y a d'autres intéressés, la mairesse ou le conseiller suppléant pourra enchérir jusqu'au montant maximal des taxes municipales et scolaires dues, plus les frais et intérêts.

Adoptée.

7.2 SÉCURITÉ INCENDIE : OPTIMISATION DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QUE le service incendie de Saint-Félix-de-Kingsey dispose de tours permanentes pour ses communications radio et que l'expérience d'utilisation démontre que cet équipement est insuffisant;

CONSIDÉRANT QUE les communications radio pourraient être améliorées par l'installation d'une ligne IP vers CAUCA;

CONSIDÉRANT QUE, selon le représentant de la centrale CAUCA, aucun frais supplémentaire ne serait facturé aux municipalités pour installer et entretenir cette ligne IP supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE le Service Incendie de la Ville de Drummondville utilise déjà une ligne IP et s'en montre pleinement satisfaite;

EN CONSÉQUENCE,

2014-04-092

Il est proposé par le conseiller SIMON LAUZIERE
Appuyé par le conseiller JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de faire la demande au Service Incendie de la Ville de Drummondville afin que CAUCA puisse faire l'ajout d'une deuxième ligne IP à leurs installations existantes afin d'optimiser les communications radio des services incendie de la Municipalité.

Que la Municipalité puisse réviser sa décision dans l'éventualité où des frais seraient facturés.

Adoptée.

7.3 FAUCHAGE DES BORDS DE ROUTES

CONSIDÉRANT QUE pour minimiser la vitesse de repousse de la végétation, il est préférable de couper cette dernière lors des journées les plus chaudes puisque la chaleur et le soleil permettent de sécher le bout des plantes fraîchement coupées et que, de cette façon, elles repoussent moins vite;

EN CONSÉQUENCE,

2014-04-093

Il est proposé par le conseiller MAXIME PROULX
Appuyé par le conseiller SIMON LAUZIERE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de modifier la résolution 2014-03-071 afin de modifier les dates d'exécution du fauchage des bords de routes pour les deux dernières semaines de juillet et non pas les deux premières semaines.

Adoptée.

7.4 ABAT-POUSSIÈRE : OCTROI CONTRAT

La directrice générale / secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport d'ouverture des soumissions pour l'achat et l'épandage d'abat-poussière en solution.

RAPPORT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS ABAT-POUSSIÈRE EN SOLUTION

Le jeudi 27 mars 2014

Lieu : Bureaux municipaux
1205, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey

Présences : DG / St Nancy Lussier

Témoins Julie Cantin, Somavrac c.c.
Stéphanie Hinse et Bruno Gamache, employés municipaux

À 10 h 05, la directrice générale / secrétaire-trésorière débute l'ouverture des soumissions reçues et identifiées comme « Soumission abat-poussière »

Abat-poussière	Entreprises Bourget	Somavrac
Tarif unitaire	0,2327	0,242
X 288 000 litres		
Total, taxes exclues	67 017,60 \$	69 696,00 \$

Nancy Lussier, *g.m.a.*
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Stéphanie Hinse
Adjointe administrative

CONSIDÉRANT les soumissions pour l'abat-poussière en solution reçues et énumérées dans le «Rapport d'ouverture pour l'abat-poussière en solution» du 27 mars 2014;

CONSIDÉRANT l'étude des soumissions faite pour en vérifier la conformité, incluant les vérifications légales;

EN CONSÉQUENCE,

2014-04-094

Il est proposé par le conseiller CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyé par le conseiller SIMON LAUZIERE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat pour l'achat et l'épandage d'abat-poussière en solution à *Les Entreprises Bourget Inc.* au tarif de 0,2327 \$ par litre, pour un total de 288 000 litres, soit un montant approximatif de 67 017,60 \$ plus les taxes applicables.

Que *Les Entreprises Bourget Inc.* devra fournir une nouvelle attestation de conformité du produit BNQ 2410-300 puisque celle déposée avec la soumission vient à échéance le 31 mai 2014.

QUE le conseil autorise la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer le contrat d'achat et d'épandage d'abat-poussière en solution avec le(s) représentant(s) de *Les Entreprises Bourget Inc.*, et à signer toutes les annexes donnant suite à la présente résolution.

Adoptée.

7.5 NIVELAGE DES CHEMINS : OCTROI CONTRAT

La directrice générale / secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport d'ouverture des soumissions pour le nivelage des chemins.

RAPPORT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS NIVELAGE DES CHEMINS

Le jeudi 27 mars 2014

Lieu : Bureaux municipaux
1205, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey

Présences : DG / St Nancy Lussier
Témoins Stéphanie Hinse et Bruno Gamache, employés municipaux

À 11 h 05, la directrice générale / secrétaire-trésorière débute l'ouverture des soumissions reçues et identifiées comme « Soumission nivelage »

NIVELAGE	J. Noël Francoeur inc.	Pavage Veilleux
Tarif forfaitaire total pour les 3 périodes, taxes exclues	18 975 \$	24 750 \$

Nancy Lussier, *g.m.a.*
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Stéphanie Hinse
Adjointe administrative

CONSIDÉRANT les soumissions pour le nivelage des chemins reçues et énumérées dans le «Rapport d'ouverture pour le nivelage des chemins» du 27 mars 2014;

CONSIDÉRANT l'étude des soumissions faite pour en vérifier la conformité, incluant les vérifications légales;

EN CONSÉQUENCE,

2014-04-095

Il est proposé par le conseiller ROBERT BELISLE
Appuyé par le conseiller MAXIME PROULX

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat pour le nivelage des chemins à *J.Noël Francoeur Inc.* au tarif forfaitaire de 18 975 \$ plus les taxes applicables, pour les 3 périodes de nivelage prévues.

QUE le conseil autorise la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer le contrat de nivelage des chemins avec le(s) représentant(s) de *J.Noël Francoeur Inc.*, et à signer toutes les annexes donnant suite à la présente résolution.

Adoptée.

8. AFFAIRES NOUVELLES

8.1 DESTRUCTION DES DOSSIERS SEMI-ACTIFS ÉCHUS EN 2014

2014-04-096

Il est proposé par le conseiller JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Appuyé par le conseiller ROBERT BELISLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale / secrétaire-trésorière à procéder à la destruction des documents dont le délai de conservation est échu en 2014 tel qu'il est prévu au calendrier de conservation des archives adopté le 20 janvier 2005 par les *Archives Nationales du Québec*.

QUE la destruction des documents soit effectuée par la compagnie *Shred-it*.

Adoptée.

8.2 OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE plusieurs travaux de voirie s'effectuent lors des deux dernières semaines de juillet;

CONSIDÉRANT QU'il serait opportun que les bureaux municipaux restent ouverts durant ces deux semaines qui sont les vacances de la construction;

CONSIDÉRANT QUE les employés ont été consultés et qu'ils sont d'accord et satisfaits de cette modification;

EN CONSÉQUENCE

2014-04-097

Il est proposé par le conseiller MAXIME PROULX
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de modifier les conditions de travail des employés municipaux afin que les bureaux soient ouverts lors des vacances de la construction et ainsi retirer l'obligation aux employés de prendre leurs vacances à cette période.

Adoptée.

8.3 INDEXATION DES DROITS EXIGIBLES : CÉLÉBRATION MARIAGE CIVIL OU UNION CIVILE

CONSIDÉRANT QUE l'article 2 du règlement No 568, relatif à la tarification des droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile, prévoit que le montant des droits sera indexé annuellement au premier avril;

CONSIDÉRANT QUE les droits exigibles sont publiés annuellement à la *Gazette officielle du Québec*;

EN CONSÉQUENCE

2014-04-098

Il est proposé par le conseiller SIMON LAUZIERE
Appuyé par le conseiller MAXIME PROULX

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015, les droits exigibles soient de 266 \$ lorsque le mariage civil ou l'union civile est célébré à l'intérieur de l'Hôtel de Ville et de 354,25 \$ lorsque le mariage civil ou l'union civile est célébré à l'extérieur de l'Hôtel de Ville, conformément à la publication des tarifs des frais judiciaires dans la *Gazette officielle du Québec*.

Adoptée.

8.4 FORMATION PREMIERS RÉPONDANTS

2014-04-099

Il est proposé par le conseiller CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyé par le conseiller SIMON LAUZIERE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la formation continue des premiers répondants jusqu'à qu'ils aient obtenu leur «PR2» en leur permettant d'assister les premiers répondants «PR3» lors des interventions.

QUE les premiers répondants en formation assistent les premiers répondants PR3 à raison d'un seul par intervention

QUE les premiers répondants en formation soient rémunérés au tarif «formation».

Adoptée.

8.5 FORMATION EXTINCTEURS

CONSIDÉRANT QUE le préventionniste peut offrir des séances de formation aux employés des commerces, des industries, des entreprises de service, des OBNL, etc. sur l'utilisation des extincteurs;

CONSIDÉRANT QUE pour donner cette formation, la location d'un simulateur de flamme et d'extincteurs est requise;

EN CONSÉQUENCE

2014-04-100

Il est proposé par le conseiller ROBERT BELISLE
Appuyé par le conseiller MAXIME PROULX

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de facturer les frais de location d'équipements à toute personne qui fera la demande d'obtenir la formation sur les extincteurs par le préventionniste de la Municipalité.

Adoptée.

8.6 MTQ : REDDITION DE COMPTES 2013 RELATIVE AU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 298 088 \$ pour l'entretien du réseau routier pour l'année civile 2013;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT QU'un vérificateur externe présentera, dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'annexe B ou un rapport de vérification externe dûment complété;

EN CONSÉQUENCE

2014-04-101

Il est proposé par le conseiller MAXIME PROULX
Appuyé par le conseiller CHRISTIAN GIRARDIN

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée.

8.7 SIGNALISATION DANS LES DOMAINES

CONSIDÉRANT QUE le service des premiers répondants, le service incendie et le service des travaux publics de la Municipalité ont constaté une lacune au niveau de l'identification des noms de rues dans les domaines;

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a constaté une lacune au niveau de la signalisation routière dans les domaines;

CONSIDÉRANT QUE ces lacunes causent des pertes de temps considérables en situation d'urgence, réduisant ainsi l'efficacité et la rapidité des interventions ainsi que la sécurité des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis que l'identification des noms de rues et de la mise aux normes de la signalisation routière dans les domaines de la Municipalité s'avérerait un outil indispensable afin de faciliter l'intervention des services d'urgences et d'utilités publiques;

EN CONSÉQUENCE

2014-04-102

Il est proposé par le conseiller ROBERT BELISLE
Appuyé par le conseiller JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur des travaux publics à procéder à l'acquisition et à l'installation des panneaux de signalisation des noms de rues et de signalisation routière manquants dans les domaines au coût approximatif de 3 673,25 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

8.8 INSTALLATIONS SEPTIQUES NON CONFORMES (Q-2, R.22)

CONSIDÉRANT QUE la vidange systématique des fosses septiques a eu lieu d'août à octobre 2012;

CONSIDÉRANT QUE les fiches d'exécution ont été fournies par l'entrepreneur et que certaines fiches mentionnent que des propriétés n'ont pas été vidangées;

CONSIDÉRANT QUE certaines propriétés n'ont jamais été vidangées et que certaines fiches d'exécution démontrent la présence d'une installation septique non conforme au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., c. Q-2 r.22)* sur ces immeubles;

CONSIDÉRANT QU'un avis de non-conformité de l'installation septique a été transmis aux propriétaires de ces immeubles en date du 18 avril 2013 leur demandant de remplir un formulaire d'engagement à rendre leur installation septique conforme au plus tard le 31 octobre 2014;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont complété le formulaire d'engagement à rendre leur installation septique conforme au plus tard le 31 octobre 2014 et que ce même engagement prévoyait l'obtention d'une caractérisation du sol au plus tard le 1^{er} septembre 2013 et l'obtention d'un permis au plus tard le 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont fait défaut, à l'intérieur des délais impartis, de requérir l'étude de caractérisation du sol et le permis nécessaire pour la construction ou le remplacement de leur installation septique;

CONSIDÉRANT QUE l'article 25.1 de la *Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. c.C-47.1)* autorise une municipalité à faire procéder à la construction d'une installation septique ou à la rendre conforme en cas de défaut du propriétaire d'agir;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser la préparation d'une étude de caractérisation par une personne membre d'un ordre professionnel compétent aux fins de l'émission du certificat d'autorisation requis pour la construction d'une installation septique conforme ainsi que l'exécution de travaux, le cas échéant;

EN CONSÉQUENCE

2014-04-103

Il est proposé par le conseiller MAXIME PROULX
Appuyé par le conseiller JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

ET RÉSOLU à la majorité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à requérir une soumission écrite auprès de deux (2) firmes d'ingénieurs ou de technologues professionnels pour la préparation des études de caractérisation et à confier le mandat à la firme qui aura déposé le meilleur prix à l'intérieur des délais demandés.

Que le conseil autorise le représentant de cette firme à effectuer la visite et les tests requis aux fins de cette étude de caractérisation sur les propriétés des matricules n^{os} 0174 98 7031, 0175 43 4977, 0274 08 5640, 0275 20 6488, 0374 74 9460, 0375 18 2085, 0475 07 8345, 0475 15 5885, 0476 52 4545, 0564 66 3030, 0565 27 8405, 0576 04 4590, 0667 26 7020, 0779 54 3520, 0975 88 9060 et 1074 87 8520, en compagnie de l'inspecteur en bâtiment et environnement.

QUE la Municipalité avise les propriétaires des immeubles, au moins 48 heures avant l'exécution des travaux par les représentants ou employés de l'entrepreneur, de la date à laquelle lesdits travaux seront effectués.

Qu'une copie de cette étude soit transmise aux propriétaires et que ces derniers soient avisés qu'ils doivent solliciter un permis à l'intérieur d'un délai de dix (10) jours de la réception de ce rapport et qu'ils doivent construire une installation septique dans les soixante (60) jours de la date d'émission du permis.

QU'à défaut par les propriétaires de s'exécuter dans les délais requis, le conseil autorise la directrice générale à requérir une soumission écrite auprès de deux (2) entrepreneurs spécialisés pour fins de construction de ces installations conformément aux études de caractérisation qui auront été effectuées et à confier le mandat à l'entrepreneur spécialisé qui aura déposé le meilleur prix à l'intérieur des délais demandés.

QUE ce conseil autorise tout représentant ou employé de l'entrepreneur à exécuter les travaux requis pour la construction de l'installation septique sur les propriétés des matricules n^{os} 0174 98 7031, 0175 43 4977, 0274 08 5640, 0275 20 6488, 0374 74 9460, 0375 18 2085, 0475 07 8345, 0475 15 5885, 0476 52 4545, 0564 66 3030, 0565 27 8405, 0576 04 4590, 0667 26 7020, 0779 54 3520, 0975 88 9060 et 1074 87 8520, à toute heure raisonnable.

QUE la Municipalité avise les propriétaires des immeubles, au moins 48 heures avant l'exécution des travaux par les représentants ou employés de l'entrepreneur, de la date à laquelle lesdits travaux seront effectués.

QUE tous les coûts reliés à l'intervention de la Municipalité, incluant les coûts pour l'obtention de l'étude de caractérisation ainsi que pour l'exécution des travaux, seront réclamés aux propriétaires des immeubles conformément à la *Loi sur les compétences municipales*, ces frais étant assimilés à des taxes foncières et recouvrables de la même façon.

Adoptée, 5 pour, 1 contre.

8.9 ENTRETIEN PAYSAGER

2014-04-104

Il est proposé par le conseiller ROBERT BELISLE
Appuyé par le conseiller MAXIME PROULX

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services d'*Embellissement paysager Myriam* pour l'ouverture et la fermeture des aménagements paysagers du Parc-en-Ciel, de l'hôtel de ville et de la bibliothèque, du canon, du puits, du parc Lionel-Girardin et de la pancarte à l'entrée du village (route 255 vers Saint-Lucien) au montant de 1 060 \$ plus les taxes applicables.

QUE pour toute autre demande d'entretien, le tarif sera de 27 \$ l'heure plus les taxes applicables.

Adoptée.

8.10 FRAIS D'ÉLECTRICITÉ ET D'UTILISATION DES BÂTIMENTS AU TERRAIN DE BALLE

Reporté à une prochaine séance.

8.11 DEMANDE EXPLOITANTS CARRIÈRES-SABLIÈRES : PÉRIODE DÉCLARATION

CONSIDÉRANT la demande d'un exploitant de carrière-sablière pour effectuer ses déclarations sur une base trimestrielle et non sur une base mensuelle;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les carrières et sablières chapitre Q-2, r. 7 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, prévoit que les Municipalités déterminent la fréquence et les modalités des déclarations que doivent faire les exploitants;

EN CONSÉQUENCE,

2014-04-105

Il est proposé par le conseiller CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyé par le conseiller SIMON LAUZIERE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de ne pas répondre favorablement à la demande de modification pour les fréquences des déclarations.

Adoptée.

8.12 FQM : DEMANDE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT FISCAL

CONSIDÉRANT QUE l'Entente de partenariat fiscal et financier 2007-2013 entre le gouvernement du Québec et les municipalités est arrivée à échéance à la fin de 2013;

CONSIDÉRANT QUE cette entente s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables;

CONSIDÉRANT QU'en 2012, divers comités techniques ont été mis sur pied afin d'évaluer les différentes composantes, les modifications et les bonifications à être apportées à l'Entente ainsi que les modalités de répartition entre les municipalités;

CONSIDÉRANT QU'en juin 2013, le gouvernement a soumis une proposition financière représentant 10,52 milliards de dollars comparativement à une première proposition représentant 10 milliards;

CONSIDÉRANT QUE, pour les membres de la Fédération québécoise des municipalités, cette dernière proposition se traduisait par des gains estimés à 317,4 millions de dollars par rapport à la proposition initiale;

CONSIDÉRANT QUE, de plus, les municipalités doivent supporter dès 2014 les impacts budgétaires des modifications comptables apportées au traitement des remboursements de la taxe de vente du Québec (TVQ), modifications ayant des impacts financiers majeurs pour une majorité de celles-ci, et ce, sans contreparties adéquates;

CONSIDÉRANT QUE le fait que le rejet, par les autres intervenants municipaux, de cette proposition fut une erreur;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités a adopté la résolution CA-2014-02-13/03 dans laquelle il sollicite l'appui des membres de la Fédération;

EN CONSÉQUENCE,

2014-04-106

Il est proposé par le conseiller JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Appuyé par le conseiller CHRISTIAN GIRARDIN

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de demander au gouvernement du Québec de procéder dès maintenant à la signature d'une entente sur la base de la proposition du 7 juin 2013;

QUE soit transmise une copie de la résolution au premier ministre du Québec Philippe Couillard, à Monsieur Éric Forest, président de l'Union des municipalités du Québec et Monsieur Richard Lehoux, président de la Fédération québécoise des municipalités.

Adoptée.

9. DIVERS

9.1 JEUDIS EN CHANSONS 2014

CONSIDÉRANT QUE la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec éprouve une problématique financière pour la réalisation de la 7^e édition des *Jeudis en chanson*;

CONSIDÉRANT QUE la SSJBCQ demande aux municipalités de se prononcer sur divers scénarios de financement proposés;

EN CONSÉQUENCE,

2014-04-107

Il est proposé par le conseiller ROBERT BELISLE
Appuyé par le conseiller SIMON LAUZIERE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'informer la SSJBCQ que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey propose le scénario numéro 4, soit de diminuer le nombre de spectacles de 50%.

Adoptée.

10. DÉPÔT DE DOCUMENTS

10.1 RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES FONCTIONNAIRES

La directrice générale / secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil le rapport de dépenses autorisées par les fonctionnaires.

10.2 RÉSULTATS CONSULTATION PRESBYTÈRE

Le conseiller Robert Bélisle divulgue son conflit d'intérêt dans le présent dossier et s'abstient de tout commentaire.

La mairesse dépose à la table du conseil les résultats de la consultation sur l'avenir du presbytère et la directrice générale / secrétaire-trésorière en fait lecture.

Le présent document sera publié dans la prochaine édition du journal Le Félix.

11. RAPPORTS DES ÉLUS

La mairesse invite les membres du conseil à faire un compte rendu de leurs comités respectifs.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points de l'ordre du jour étant traités,

2014-04-108

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par le conseiller CHRISTIAN GIRARDIN

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 21 h 25.

Adoptée.

Thérèse Francoeur
Mairesse

Nancy Lussier
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Je, Thérèse Francoeur, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.